

RLRQ, chapitre F-5, r. 1 Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction

RLRQ, chapitre F-5, r. 2 Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression

Droits exigibles (CAD)

• Inscription à l'apprentissage et délivrance d'une carte d'apprenti	129,00 \$
• Renouvellement annuel d'une ou de plusieurs cartes d'apprenti	64,50 \$
• Obtention d'un duplicata d'une carte d'apprenti	38,75 \$
• Inscription à un examen de qualification	129,00 \$
• Inscription à une reprise d'examen de qualification	129,00 \$
• Délivrance d'un certificat de qualification après exemption de l'examen - en vertu des articles 5, 7 ou 7.1 du chapitre F-5, r. 1 ou des articles 10 ou 10.1 du chapitre F-5, r. 2	129,00 \$
- en vertu des articles 9 ou 9.1 du chapitre F-5, r. 2	64,50 \$
• Renouvellement d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience	80,50 \$
• Renouvellement d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience expiré depuis plus de un an, mais de six ans et moins (80,50 \$) et réadmission à la qualification (129,00 \$)	209,50 \$
• Renouvellement d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience expiré depuis plus de six ans, réadmission à la qualification (129,00 \$) et renouvellement de son certificat (80,50 \$) suite à la démonstration du maintien de ses compétences	209,50 \$
• Renouvellement d'un certificat de qualification expiré depuis plus de six ans, réadmission à la qualification (129,00 \$) et inscription à l'examen (129,00 \$)	258,00 \$
• Obtention d'un duplicata d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience	38,75 \$

AUTRES QUALIFICATIONS

BOUTEFEU

• Inscription, admission à l'examen et délivrance du certificat de qualification	129,00 \$
• Renouvellement du certificat de qualification	129,00 \$
• Inscription à une reprise de l'examen de qualification	129,00 \$
• Délivrance du certificat de qualification après exemption de l'examen de qualification	129,00 \$
• Obtention du duplicata du certificat de qualification	38,75 \$

EAU POTABLE ET EAUX USÉES

• Inscription, admission à l'examen (s'il y a lieu) et délivrance d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience	129,00 \$
• Obtention d'un duplicata d'une carte d'apprenti	38,75 \$
• Renouvellement d'un ou de plusieurs certificats de qualification ou d'une attestation d'expérience	129,00 \$
• Inscription à une reprise d'examen de qualification	129,00 \$

Droits exigibles (CAD)

- Délivrance d'un certificat de qualification après exemption de l'apprentissage ou de l'examen de qualification 129,00 \$
- Obtention d'un duplicata d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience 38,75 \$

QUALIFICATION ENVIRONNEMENTALE HALOCARBURES

- Inscription, admission à l'examen et délivrance d'un certificat de qualification 129,00 \$
- Inscription à une reprise d'examen de qualification 129,00 \$
- Délivrance d'un certificat de qualification après exemption de l'examen de qualification 64,50 \$
- Obtention d'un duplicata d'un certificat de qualification 38,75 \$

SOUDEGE SUR APPAREILS SOUS PRESSION

- Inscription, admission à l'examen et délivrance d'un certificat de qualification 129,00 \$
- Inscription à une reprise d'examen de qualification 129,00 \$
- Délivrance d'un certificat de qualification après exemption de l'examen de qualification 129,00 \$
- Renouvellement d'un certificat de qualification avec examen de qualification 129,00 \$
- Obtention d'un duplicata du certificat de qualification 38,75 \$

TUYAUTERIE DE PROCÉDÉS TECHNIQUES

- Inscription à l'apprentissage et délivrance d'une carte d'apprenti 129,00 \$
- Renouvellement annuel d'une carte d'apprenti 64,50 \$
- Obtention du duplicata d'une carte d'apprenti 38,75 \$
- Inscription à l'examen de qualification 129,00 \$
- Inscription à une reprise d'examen de qualification 129,00 \$
- Délivrance d'un certificat de qualification après exemption de l'examen de qualification 129,00 \$
- Renouvellement d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience 80,50 \$
- Renouvellement d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience expiré depuis plus de un an, mais de six ans et moins (80,50 \$) et réadmission à la qualification (129,00 \$) 209,50 \$
- Renouvellement d'un certificat de qualification expiré depuis plus de six ans, réadmission à la qualification (129,00 \$) et inscription à l'examen (129,00 \$) 258,00 \$
- Obtention du duplicata d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience 38,75 \$

PROGRAMME DU SCEAU ROUGE

- Inscription, admission à l'examen et délivrance du certificat de qualification 314,00 \$
- Pour les certifiés de la Commission de la Construction du Québec (CCQ) : Étude du dossier, inscription, admission à l'examen de qualification et émission du certificat de qualification 335,00 \$
- Inscription à une reprise d'examen de qualification 314,00 \$
- Obtention d'un duplicata d'un certificat de qualification 38,75 \$